

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conc. conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extra-extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radio-diologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-697293

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	7298	Société :	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	Autre :	A NA SHI
Nom & Prénom :		OUDGHIRI AWA	
Date de naissance :		12-01-69	
Adresse :		V217 JRD DAR BOUZLA	
Tél. :	066/370032	Total des frais engagés :	617,60 Dhs

145197

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Dr. Amal BOUGHNAMA MEDICATRE ALLERGOLOGUE 20, Bd. My. Idriss 1er - Casablanca 29 NOV. 2022	
Date de consultation :	29 NOV. 2022
Prénom et nom du malade :	OUDGHIRI SALMA
Age :	21
Lieu de parenté :	Lui-même
Nature de la maladie :	Conjoint
En cas d'accident précisez les causes et circonstances :	Enfant
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.	
Fait à :	Le :

*[Signature]*



**Dr. Amal Bougnama**  
**Pédiatre - Allergologue**  
**Homéopathe**

**الدكتورة أمل بوغنامة**  
**اختصاصية في أمراض الطفل والرضيع**  
**أمراض الحساسية والربو**  
**الطب المثيل**

Casablanca, le ..... 29.11.2022

Enfant OUDGHIRI Salma  
Poids : 45,00 Kg  
Age : 12 ans 5 mois

49,90

1 AUGMENTIN 500 mg/62,5 mg pdre p susp buv Enf : 12Sach

PPU : 40 DH  
EXP : 08/2025  
LOT : 24015  
0

1 sachet le matin, à midi et le soir, au cours du repas, pendant 8 jours.

2 EXOMUC 200 mg glé p sol buv : Sach/24

39,90

1 sachet le matin et le soir, pendant 6 jours.

3 EFFIPRED 20 MG

40,50

Prendre 2 et 1/2 comprimés le matin, pendant 5 jours.

4 AVAMYS 27,5 µg/pulvérisation susp p pulv nasal : FI/120doses

115,00

1 pulvérisation le matin et le soir, pendant 8 jours.

Puis 1 pulvérisation le soir, pendant 3 semaines.

5 CLARTEC SIROP

47,00

Prendre 2 mesures le soir, pendant 1 mois.

6 VENTOLINE 100 µg susp p inhal : FI/200doses

45,38

Donner 2 bouffées le matin, à midi et le soir, jusqu'à arrêt de la toux.

7 DOLIPRANE 500 mg cp efferv : 2T/8

1 cp à la demande

GlaxoSmithKline  
Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat

VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV : 45,30 DH

47,00

دكتورة  
Dr. Amal BOUG  
PEDIATRE ALLER  
120, Bd. Moulay Idriss  
Tél : 0522 860 259/60 - Gsm: 0661 265 599 -



Uniquement sur ord

0661... - الدار البيضاء

120 Bd. Moulay Idriss 1<sup>er</sup> - Tél: C. : 0522 860 259/60 -

Gsm: 0661 265 599 -

259/60 - عبادة: 259/60 -

الدار البيضاء: 259/60 -

Clartec